

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

### Confirmation de bonne santé du secteur de l'assurance au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017

En termes d'encaissement les chiffres de l'assurance directe du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 ont confirmé les bonnes performances des trimestres précédents: l'encaissement des branches non vie continue de progresser de 6,62% par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 et les primes en assurance-vie augmentent de 11,59% par rapport à la collecte du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Compte tenu des performances des trois premiers trimestres l'ensemble de l'année enregistre une hausse des primes de 13,66% : les branches non vie progressent de 4,43%, alors que celles de l'assurance-vie croissent de 15,22%.

Les chiffres du dernier trimestre de 2017 font également état d'une progression importante des résultats du secteur des assurances directes: avec 492,17 millions d'euros les bénéfices sont en augmentation de 45,19% par rapport aux 338,99 millions de 2016 et pulvérisent le record de 399,28 millions enregistré en 2014.

En assurance-vie la progression de 15,22% de l'encaissement annuel masque des évolutions divergentes suivant le type de produits, cette augmentation se décomposant en une croissance de 27,88% de l'encaissement relatif aux produits en unités de compte face à un recul de 10,86% de celui des produits vie à rendements garantis. Une analyse sur les différents trimestres de 2017 montre que le dernier trimestre s'inscrit à contrecourant des trois trimestres précédents au cours desquels les produits en unités de compte ont fortement progressé au détriment de l'assurance-vie classique.

L'évolution des produits classiques reste influencée par les produits d'épargne-pension au titre de l'article 111bis de la loi sur l'impôt sur le revenu qui ont progressé de manière importante: les quelque 81.455 contrats – en progression de 11,09% par rapport à 2016 - ont généré un encaissement de 119 millions d'euros, soit 17,44% de plus qu'en 2016. L'épargne gérée à ce titre s'élève à 914 millions d'euros à la fin de 2017.

Le total des provisions techniques des assureurs vie s'établit à 173,20 milliards d'euros à la fin 2017, en progression de 8,08% par rapport à fin 2016 et de 2,75% par rapport à la fin du mois de septembre 2017.

Avec 293,67 millions d'euros le résultat après impôts est en augmentation de 37,86% par rapport à celui de 2016.

L'assurance non vie - hors assurances maritimes du 4<sup>ème</sup> trimestre - progresse de 4,43%. L'encaissement des assureurs travaillant essentiellement, sinon exclusivement sur le marché luxembourgeois, augmente plus vite que l'inflation avec une croissance des primes de 3,81%. Avec une augmentation de 7,47% de leur encaissement, la performance des entreprises opérant à l'étranger dans les branches d'assurances non vie hors assurances maritimes tranche avec l'atonie de ce marché en 2016 et renoue avec le dynamisme des exercices précédents. L'assurance maritime pour laquelle seules les données des trois premiers trimestres sont disponibles et qui est essentiellement le fait de quelques grandes mutuelles dont l'encaissement reflète l'évolution des sinistres a reculé de 11,39% au cours de cette période.

Avec un excédent après impôts estimé à 198,50 millions d'euros le résultat des entreprises d'assurance non vie luxembourgeoises hors assurances maritimes progresse de 57,56% par rapport à celui de 2016 mais reste encore loin de retrouver les niveaux de rentabilité du début de la décennie.

L'emploi des entreprises d'assurances directes a progressé de façon spectaculaire pour s'établir à 6.114 personnes à la fin de 2016, soit un gain de 914 unités par rapport à 2016. Une grande partie de cette progression, soit 796 unités, provient du rattachement à deux opérateurs luxembourgeois de réseaux importants de succursales à l'étranger. Avec un niveau de 145,60 millions d'euros les impôts directs sont quasiment inchangés par rapport à 2016.

Les chiffres relatifs aux primes, aux impôts et aux résultats ne concernent que les seules entreprises d'assurances directes contrôlées par le Commissariat aux assurances; se trouvent donc exclues les entreprises de réassurance ainsi que les succursales luxembourgeoises d'entreprises d'assurances d'autres pays de l'Union Européenne dont l'ensemble des données pour 2017 ne sera connu qu'ultérieurement.